المملكة المغربية
Royaume du Maroc

وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

قطاع المياه والغابات
Département des Eaux et Forêts

INDIVIDUAL CONSULTANT PROCUREMENT NOTICE

TERMES DE REFERENCE
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT SENIOR

Réf : 04-10-2010 Date : 26/10/ 2020

Pays	Maroc
Description de la mission	Amélioration du Système de Suivi-Evaluation de la Désertification
Titre du projet	Support to UNCCD 2018 national reporting process
Lieu d'affectation	Rabat, Département des Eaux et Forêts et Territoire national
Durée de la mission	90 jours ouvrables

1. Contexte

Achevée de préparation le 17 juin 1994, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification est le seul accord international juridiquement contraignant sur les problèmes fonciers. La convention a favorisé la bonne gestion des terres. Ses 196 Parties visent, par le biais de partenariats, à mettre en œuvre la convention et à atteindre les Objectifs de Développement Durable.

A l'échelle nationale, la Maroc, signataire de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification, s'est employé dès 1992 à adopter une démarche basée sur une meilleure connaissance de la dynamique des écosystèmes, un diagnostic des effets et des causes de dégradation des sols et des ressources naturelles, pour construire des plans d'actions précis dans leurs objectifs.

L'année 2001, le Maroc s'est doté d'un Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PANLCD), qui a été élaboré dans le cadre d'une approche participative et partenariale mettant à contribution les différents acteurs aux niveaux national, régional et local ; et ce afin de promouvoir une synergie cohérente entre les programmes sectoriels à travers des actions impulsées dans les domaines suivants :

- **a)** Appui et accompagnement du processus de Lutte Contre la Désertification (LCD);
- **b)** Appui aux initiatives génératrices de revenus ;
- **c)** Actions de LCD et d'atténuation des effets de la sécheresse ;
- **d)** Renforcement des connaissances et des systèmes d'observation.

Les analyses effectuées dans le cadre de ce plan stratégique, confrontées par des informations fournies lors du processus de concertation élargie ont permis de dégager des enjeux et des défis à

relever, pour améliorer le niveau d'efficacité de la mise en œuvre du programme, ainsi que les axes stratégiques principaux pour l'orientation des actions en cohérence avec les politiques sectorielles. Laquelle actualisation repose sur les cinq éléments principaux suivants :

- L'élaboration de la carte des zones homogènes pour la lutte contre la désertification et la dégradation des terres afin de combler l'insuffisance d'informations biophysiques et socio-économiques et préciser le cadre de planification et de programmation des actions de lutte contre la désertification en fonction des spécificités zonales.
- La construction et la spatialisation, suivant ces zones, d'outils pertinents d'aide à la décision
- La définition des objectifs et des orientations pour l'action en matière de LCD en fonction des spécificités zonales et en rapport avec l'adaptation au changement climatique ;
- La proposition d'actions et de mesures d'appui qui constituent le facteur de succès de la mise en œuvre différenciée du PANLCD ;
- L'opérationnalisation du système de suivi-évaluation, à travers la mise en place des observatoires par zone homogène et la définition d'indicateurs spécifiques de suivi-évaluation

2. Objectifs de la mission

La présente étude doit répondre aux exigences de la CNULCD en matière de suivi régulier de l'évolution de la désertification ainsi que les programmes, projets et actions entrepris par le Maroc pour faire face à ce fléau, à travers l'amélioration du système de suivi-évaluation afin de remplir convenablement les fonctions suivantes :

- La surveillance écologique de la dégradation des terres ;
- L'évaluation de l'impact de l'action en matière de lutte contre la dégradation des terres et la production des outils d'aide à la décision ;
- La gestion et le partage de l'information.

En outre, le système en question qui doit être flexible, consistant et permettant un suivi rapproché dans l'espace et dans le temps à l'aide des indicateurs et des indices qui répondent aux caractéristiques suivantes :

- Accessible : qui n'est pas difficile à obtenir ou à comprendre ;
- Valide : mesure exacte d'un comportement, d'une pratique ou d'une tâche qui sont l'extrant ou l'effet attendus de l'intervention ;
- Fiable : mesurable de manière constante dans le temps et de la même façon par différents observateurs ;
- Précis : défini en termes clairs du point de vue opérationnel ;
- Mesurable : quantifiable au moyen des outils et méthodes disponibles ;
- Opportun : fournir une mesure à des intervalles temporels pertinents et appropriés compte tenu des buts et activités du programme ;

En plus de ces indices et indicateurs, ce système doit aussi tracer l'évolution des actions menées par le Maroc en matière de Lutte Contre la Désertification dans espace et dans le temps afin d'avoir une vision sur l'impact des efforts déployés :

- Aménagement des forêts (Reboisement, Régénération…) ;

- Aménagement agricole ;
- Gestion de parcours (Amélioration sylvopastorale, Mise en défens…) ;
- Aménagement des bassins versants (Correction mécanique des ravins, Végétalisation des Ravins…) ;
- Lutte contre l'ensablement ;
- Actions génératrices de revenus ;
- Santé de forêts (superficie incendiée, superficie affectée par insectes ou autres…).

3. Résultats attendus

Le système de suivi évaluation à développer doit prendre en considération les indicateurs utilisés à l'échelle internationale en matière de la neutralité de la dégradation des terres, et doit également permettre de renseigner les avancées réalisées par le Maroc dans la mise en œuvre du cadre stratégique de la CNULCD 2017-2030.

Aussi, il est attendu que ce système renseigne sur l'impact des différentes interventions spatio-temporelles et les approches derrières leurs mises en place, ceci afin de pouvoir mettre en exergue l'impact biophysique et socioéconomique et de montrer l'efficience et l'efficacité des approches adoptées pour l'implémentation de ces actions et fournir ainsi une base de priorisation des interventions et d'aide à la décision aux fins d'adoption ou d'abandon aussi bien des technologies que des approches.

De même, ce système de suivi-évaluation doit :

- Assurer un suivi régulier dans l'espace et dans le temps du phénomène de la Désertification ainsi que les actions et programmes de LCD à une grande échelle ;
- Faciliter les prises de décisions, les investissements et l'identification des corrections et des améliorations à apporter aux actions mises en œuvre pour augmenter leur efficience et leur efficacité.
- Eclairer la conduite et le pilotage des actions ;
- Rendre compte de l'exécution, des résultats et des effets d'actions mises en œuvre (ainsi que le degré d'atteinte des objectifs fixés initialement) aux décideurs et aux différentes parties prenantes ;
- Capitaliser, diffuser la mise en œuvre d'actions, les résultats et les effets.

4. Activités

Cette étude doit être réalisée par un expert senior pour le compte du Département des Eaux et Forêts qui sera le superviseur de cette consultation, sur une période de 5 mois. Les activités principales à réaliser sont :

- Préparer la méthodologie détaillée des différentes parties de la consultation ainsi que le programme et le planning de réalisation ;
- Préparer et animer des réunions de cadrage avec les partenaires impliqués dans la lutte contre la désertification ;

- Elaborer un état des lieux actualisé des systèmes de suivi-évaluation existants ainsi que leur portée et leurs limites en capitalisant sur les acquis ;
- Identifier une batterie des indices et des indicateurs pertinents permettant un meilleurs suivi et évaluation de la désertification et des actions de lutte contre la Désertification ;
- Etablir une fiche signalétique pour chaque indicateur comprenant : les sources de données, méthodologie de détermination et de vérification, périodicité et responsabilité…
- Réaliser un inventaire détaillé des actions et programmes de Lutte Contre la Désertification selon une classification distinguée ;
- Identifier les contraintes pouvant entraver l'opérationnalisation de ce système ;
- Réaliser un modèle conceptuel du système en perspective de son informatisation ;

5. Livrables, échéances et délai de livraison

Chaque phase (Activité) de la mission sera sanctionnée par la remise d'un rapport y compris les annexes que l'expert senior soumettra, pour appréciation du Département des Eaux et Forêts. Il finalisera les rapports en prenant en compte les observations et commentaires émis. Ainsi, il est donc attendu la livraison des documents suivants :

Livrables	Echéance
L1 : Rapport de la note méthodologique	10 jours après l'établissement du contrat
L2 : Rapport sur l'état des lieux actualisé des systèmes de suivi-évaluation existants	40 jours après la validation du 1er livrable
L3 : Rapport sur le système de suivi évaluation amélioré	50 jours après la validation du 2ème livrable

6. Modalités de paiements

Le règlement sera effectué en 3 tranches comme suit :

- 10 % après validation du livrable n° 1 ;
- 40 % après validation du livrable n° 2 ;
- 50 % après validation du livrable n° 3 ;

7. Modalités de conduite de la mission

Pour la réalisation des tâches susmentionnées, le consultant devrait :

- Présenter, lors de la phase de démarrage de l'étude, une approche méthodologique avec un plan de travail détaillé et un planning des activités à conduire. Et ce, principalement à travers, la concertation et l'implication de toutes les parties prenantes ;

- Conduire des ateliers de concertation (et des entretiens) avec les parties prenantes pour la discussion de toutes les composantes méthodologiques, tout au long de l'exécution de toutes les étapes/tâches ;
- Echanger régulièrement avec le Comité technique du projet et les représentants du PNUD, sur l'état d'avancement du projet et avertir d'éventuelles contraintes de réalisation ;
- Restituer une version intermédiaire et une version finale des différents livrables.

8. Profil des consultant(e)s

Cette mission sera faite par un consultant sénior dont le profil est :

Formations et Diplômes :

Diplôme ou degré universitaire (bac+5) dans les domaines de l'environnement/gestion des ressources naturelles/SIG/Programmation.

Expérience professionnelle :

- Au moins 10 années d'expérience professionnelle dans la mise en œuvre des programmes liés à la gestion des ressources naturelles, la gestion durable des terres et la lutte contre la désertification et aussi en matière de SIG.
- Excellente compréhension avérée du fonctionnement des conventions internationales, de préférence la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Expérience de travail avec les parties prenantes de la CNULCD dans le pays est un atout ;
- Au moins 4 ans expériences en tant que chef d'équipe ou chef de projet

Langues et informatique :

- Très bonne maîtrise de la langue française et bonne connaissance de l'anglais
- Bonne maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Powerpoint, SIG,)
- Bonne utilisation des techniques de communication.

9. Présentation de l'Offre du Contractant

Le prestataire est tenu de présenter les documents suivants :

a) Offre Technique détaillant

- CV du consultant ;
- Une méthodologie de travail ;
- Un planning et chronogramme de réalisation des tâches.

b) Offre Financière :

- Une offre financière détaillée spécifiant le nombre d'H/J par étape de chaque phase ;
- L'offre financière doit être datée et signée. (modèle annexe 2)

- L'offre financière pour la prestation devra comprendre un forfait d'honoraires total (y compris toutes autres charges liées à la réalisation des prestations, déplacements, etc).

Afin d'assurer une bonne comparaison des propositions financières, la proposition financière comprendra une ventilation du montant forfaitaire.

NB : La devise de l'offre :

- Devise locale (Dirham Marocain –MAD) ou ;
- Dollar des Etats-Unis ou ;
- Euro

Conditions de conversion des devises : Pour les besoins de la comparaison de l'ensemble des soumissions, le PNUD convertira la devise indiquée dans la soumission dans la devise privilégiée par le PNUD à l'aide du taux de change opérationnel de l'ONU qui sera en vigueur à la date-limite de dépôt des soumissions ;

Les consultants régies par la loi marocaines sont tenus de faire leur soumission en monnaie locale (MAD).

1. Evaluation des offres

L'évaluation des offres se déroulera en deux temps. i) L'évaluation de l'offre technique qui portera sur les CV des candidats et la note méthodologique & chronogramme et ii) l'évaluation et la comparaison des propositions financières.

Phase 1 Analyse technique comparative des offres :

Une note technique (NT sur 100 points) est obtenue à l'issue de l'évaluation des offres techniques. L'évaluation des offres technique sera axée sur les trois critères d'évaluations suivants :

C_1 : Méthodologie de travail ;

C_2 : Planning et chronogramme ;

C_3 : Qualification des intervenants.

C_1 : <u>Méthodologie de travail</u> : notée sur **35 points**

Examen de l'adéquation de la méthodologie proposée par le concurrent et les termes de référence à travers l'appréciation de la compréhension des objectifs, du contexte et des tâches à réaliser, de la pertinence et le degré de développement de l'approche proposée pour l'ensemble des prestations.

C_1: Méthodologie de travail (sur 35 points)		
Insuffisante	✓ Incohérente ou non conforme aux termes de référence du TDR ou omission d'un élément essentiel qui touche à la substance des termes de référence (mauvaise compréhension).	**0**
Satisfaction partielle	✓ Une simple reprise des termes de référence du TDR ;	**15**
Satisfaisante	✓ Méthodologie partiellement détaillée par rapport aux termes de référence ;	**25**

Bonne	✓ Retrace les orientations des TDRs en détaillant la consistance avec compréhension de l'ensemble des missions (Réflexion développée) ;	**35**

C_2 : <u>Planning et chronogramme</u> C2 noté sur **10 points**

Examen de la conformité du planning avec le délai de la prestation, le degré de détail du chronogramme d'affectation et la cohérence entre les compétences mobilisées et les missions de la prestation.

$C_{2.}$: Conformité du planning de travail (sur 10 points)		
Planning non conforme	✓ Planning non conforme avec le délai, incohérent ou non clair ou présentant des lacunes dans l'ordonnancement des tâches.	**0**
Planning conforme	✓ Planning proposé détaillant l'ensemble des prestations et missions et conforme avec le délai de la prestation.	**10**

C_3 : <u>Qualification et compétence de l'expert(e)</u> ($C_3 = C_{3.1} + C_{3.2}$) noté sur **55 points**

Examen de la qualité de l'encadrement de la mission selon les disciplines exigées dans le chapitre « Profil de (la) consultant(e) ».

Notation du consultant : C_3 /55.pts

C_3 (en point) = ($C_{3.1} + C_{3.2}$)	**C_3 sur 55**
$C_{3.1}$ Formation : Diplôme ou degré universitaire (bac+5) dans les domaines de l'environnement/gestion des ressources naturelles/SIG/Programmation. < BAC + 5 : = 0 pt ≥ BAC + 5 : = 15 pts	**$C_{3.1}$** sur 15pts

C3.2 Expérience professionnelle : • Au moins 10 années d'expérience professionnelle dans la mise en œuvre des programmes liés à la gestion des ressources naturelles, la gestion durable des terres et la lutte contre la désertification et aussi en matière de SIG. **1.** inférieur à 10 ans : = 0 pt **2**- supérieur ou égal à 10 ans et inférieur= 20pts • Au moins 4 ans expériences en tant que chef d'équipe ou chef de projet **1.** inférieur à 4 ans : = 0 pt **2**- supérieur ou égal à 4 ans et inférieur= 10pts • Références en matière de conventions internationales, de préférence la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Expérience de travail avec les parties prenantes de la CNULCD dans le pays est un atout ; **1.** Aucune référence : = 0 pt 2. 2 points par référence dans la limite de 10 pts	**C3.2** sur 40 pts

La note technique **NT** est la somme des notes relatives aux trois critères ci-dessus :

NT = C1 + C2 + C3

NT= /100

Phase 2 : Analyse financière comparative des offres :

A l'issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d'une note (NF) sur 100 :

La note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins disante. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

$$NF = 100 \times \frac{Pmin}{P}$$

P : Prix de l'offre

Pmin : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disant.

Phase 3 : Analyse technico-financière:

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

→ 70% pour l'offre technique ;

→ 30% pour l'offre financière.

N= 0,7 * T + 0,3* F

Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note « N » la plus élevée.

2. Dépôts des offres

Les offres seront envoyées par courrier, au plus tard, le 11/11/2020 à 16h00 (Heure de Rabat) par email à procurement.morocco@undp.org ,en spécifiant dans l'objet :
IC-04-10-2020 - « Amélioration du Système de Suivi-Evaluation de la Désertification ».

Toute demande d'informations complémentaires sera faite par écrit à l'adresse susmentionnée ou par email à : procurement.morocco@undp.org

3. Annexes

Annexe 1- Individual consultant general terms and conditions.
Annexe 2- Modèle de lettre d'intérêt et de disponibilité, et modèle d'offre financière.